



## La grâce de servir - Figures de diacres permanents (2)

Le Concile Vatican II dans la Constitution dogmatique sur l'Église Lumen gentium au n° 9 (promulguée le 21 novembre 1964) a restauré le diaconat permanent.

Notre revue «*La Vie diocésaine de Soissons*» publie chaque mois un dossier spécial à l'occasion de cet anniversaire et 32 ans après les premières ordinations de diacres permanents dans notre diocèse. Rendez-vous ce mois-ci avec Pierre et Colette FRANCE de Tergnier.

Lors de leur assemblée plénière à Lourdes en mars 2024, les évêques de France ont travaillé sur un état des lieux, les perspectives et la théologie du diaconat.

Mgr Éric de MOULINS-BEAUFORT, président de la Conférence des évêques de France en rend compte dans ces lignes :

### Les diacres permanents édifient notre Église

«Une bonne part de notre assemblée va être consacrée au diaconat permanent dont l'Église célèbre cette année le 60ème anniversaire du rétablissement. C'est essentiellement un motif d'action de grâce. Nous pouvons remercier les hommes qui, depuis 60 ans, ont accepté de se laisser appeler pour devenir des ministres ordonnés dans le Corps du Christ et de voir leur vie familiale, professionnelle, sociale, porter de manière nouvelle la marque du Christ. Nous remercions leurs épouses, qui les ont soutenus et les soutiennent dans cette aventure, et leurs enfants et petits-enfants. Chaque fois que nous rencontrons des candidats au diaconat permanent, nous sommes émerveillés du travail de la grâce de Dieu dans des vies humaines. Les ministres ordonnés ou institués sont vraiment des dons de Dieu, des dons même du Christ ressuscité, remonté des enfers, si nous entendons saint Paul aux Éphésiens». (Extrait du discours d'ouverture 19 mars 2024)



«Le ministère des diacres révèle une dimension essentielle du ministère apostolique de l'évêque, que celui-ci ne peut mettre en œuvre adéquatement en restant seul et pour lequel il a besoin d'être aidé et stimulé par quelques-uns, soucieux avec les prêtres et lui d'édifier l'Église du Christ en veillant avant tout sur les plus éloignés pour les aider à venir vers le centre, pour garder le centre toujours ouvert et en attente de ceux ou de celles qui y manquent.

Nous avons rendu grâce pour les soixante ans de la restauration du diaconat comme un degré stable du sacrement de l'ordre et surtout pour les hommes qui ont, depuis 1964, accepté l'appel de Dieu par son Église et qui se sont mis au service du Corps du Christ, pour les femmes qui, durant ces décennies, ont soutenu leur mari et l'ont aidé à vivre à la hauteur de son ordination, pour les enfants qui ont accompagné de près ou de loin leur père engagé dans cette aventure.

Les diacres appartiennent désormais à la figure essentielle d'un diocèse en France. Évêques, nous trouvons de la joie à œuvrer avec eux et nous sommes pleins de reconnaissance pour ce qu'ils rendent possible, ce qu'ils donnent à voir et à partager de la grâce du Christ.



*Par eux, notre Église, visiblement, dépasse ses frontières visibles, et ses membres fatigués, usés, endormis, blessés, abandonnés, méprisés sont présents à nous. Nous repartons avec la conscience qu'il nous revient de donner aux diacres de nos diocèses des missions claires, qui expriment la raison d'être réelle du diaconat et qui rendent un peu palpable l'Église comme Corps du Christ envoyé en ce monde pour ceux et celles qui veulent bien se reconnaître pauvres et en attente du Sauveur». (Extrait du discours de clôture de l'Assemblée des évêques à Lourdes 22 mars 2024) ■*



Vidéo

Les diacres permanents édifient notre Église

<https://youtu.be/WkNJdiw1sEk?si=VnBvijXufharratV>



## Lecture

### Le ministère diaconal dans la liturgie

192 pages - Mars 2024 - 15,00€

- Investissement liturgique et ecclésial des diacres d'aujourd'hui
- Le diacre dans la liturgie : fonction auxiliaire et pourtant primordiale
- Le ministère des diacres et la présidence
- La diaconie de la liturgie aux périphéries
- Diaconat et liturgie en France : entre histoire et épistémologie
- Le statut du diacre d'après les rituels d'ordination
- Le contexte historique du diaconat dans les Églises locales à partir de la revue *Il Diaconato in Italia*
- La pastorale sacramentelle et liturgique en France (1943-2023). De la création du Centre de pastorale liturgique au Concile et jusqu'à aujourd'hui
- Un Missel pour chanter ?
- Sœur Marie-Pierre FAURE (1926-2022), cistercienne et poète

## La Maison-Dieu

Revue d'études liturgiques et sacramentelles

315

### *Le ministère diaconal dans la liturgie*

*Évolution et perspectives*



*La pastorale liturgique et sacramentelle en France*

*Un Missel pour chanter*

Mars 2024





## Une véritable confiance

Je m'appelle Pierre FRANCE, j'ai 70 ans et j'ai été ordonné diacre en 2013. Avec Colette mon épouse, nous avons 3 enfants et 2 petits-enfants. Nous nous sommes mariés en 1976 à Tergnier où nous résidons depuis 1981.

Nous sommes originaires de Nouvion-le-Comte (02), où nous avons été baptisés et où nos parents sont enterrés. La famille de Colette a quitté le village avant que je puisse la connaître mais deux êtres chers semblent avoir veillé sur nous. Dans ses souvenirs, la grand-mère de Colette lui disait de belles choses sur ma mère. Toutes deux s'appréciaient. Ma mère est décédée l'année de mes 12 ans et sa grand-mère, dans l'année qui a précédé... notre rencontre à Nouvion. 😊

Dans l'aventure du diaconat, l'assise de notre engagement repose sur une véritable confiance : celle que nous nous portons l'un à l'autre, tout comme envers Jésus. C'est dans cet esprit que nous avons accepté le chemin vers le diaconat.

Lors de mon ordination, Colette a perçu son «oui» comme un second «oui» à notre sacrement de mariage.

J'ai annoncé ce sacrement à d'anciens collègues de travail, dont une jeune femme qui avait mal pris le fait que je lui demande si elle allait faire baptiser son enfant. Elle m'a répondu qu'elle était contente que l'Église ordonne des laïcs pour faire le lien avec «ceux qui ne fréquentent pas l'Église». Elle avait compris le rôle du diacre : «être signe» de la présence du Christ au milieu des hommes, ce qui est vrai pour tout baptisé...

Depuis plus de 2 ans, nous vivons chaque semaine une rencontre : les «Lundis fraternels». Elle fait suite à une intuition née d'expériences tant humaines que spirituelles vécues durant mes 7 années d'aumônerie au Secours Catholique. Nous bénéficions aussi de l'appui du réseau Saint-Laurent, auquel nous sommes affiliés.



C'est une action paroissiale qui se tient dans une belle salle accolée à l'église, où nous sommes tous les hôtes de Dieu, sans distinction ! C'est aussi un sas nécessaire pour passer d'une vie parfois compliquée à la quiétude de l'église, que beaucoup ne fréquentaient pas.

Nous tenons à ce que chacun puisse y trouver sa place et devienne acteur du bien-être du groupe. Et c'est le cas chaque fois que quelqu'un accueille un arrivant, se lève pour lui apporter une boisson chaude, participe à la préparation du repas de midi (nous sommes de 20 à 35 à table), à la vaisselle, à la bonne humeur, trouve les mots qui apaisent une situation qui aurait pu devenir conflictuelle : à chacun selon ses talents.

Et avec ceux qui le souhaitent, nous partageons sur ce que la Parole de Dieu peut nous dire de notre propre vie. Cela se fait à petit-pas mais surtout, **ensemble** !

Merci de porter cette journée dans vos prières. ■

Pierre et Colette FRANCE



## Lumen gentium 29

*Il y a 60 ans le Concile Vatican II a rétabli le diaconat permanent dans la Constitution sur l'Église «Lumen Gentium» (Lumière des peuples) au n°29. Cette Constitution a été promulguée par le Pape Paul VI le 21 novembre 1964 : rétablissement du diaconat permanent par le Concile Vatican II.*

*«Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains «non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service». La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la «diaconie» de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium. Selon les dispositions prises par l'autorité qualifiée, il appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et distribuer l'Eucharistie, d'assister, au nom de l'Église, au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Écriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider au culte et à la prière des fidèles, d'être ministres des sacramentaux, de présider aux rites funèbres et à la sépulture. Consacrés aux offices de charité et d'administration, les diacres ont à se souvenir de l'avertissement de saint Polycarpe : «Être miséricordieux, zélés, marcher selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous».*

*Comme la discipline actuellement en vigueur dans l'Église latine rend difficile, en plusieurs régions, l'accomplissement de ces fonctions extrêmement nécessaires à la vie de l'Église, le diaconat pourra, dans l'avenir, être rétabli en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie. C'est à la compétence des groupements territoriaux d'évêques, sous leurs formes diverses, qu'il appartient, avec l'approbation du Souverain Pontife, de décider de l'opportunité, quant au principe et quant aux lieux, et pour le soin des âmes, de l'institution de ces diacres. Si le Pontife romain y consent, ce diaconat pourra être conféré à des hommes mûrs, même mariés, ainsi qu'à des jeunes gens aptes à cet office, mais pour lesquels la loi du célibat doit demeurer ferme».*

**Pour la France, les évêques ont décidé en octobre 1966 et 1967, lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat, le rétablissement du diaconat permanent, ouvert aux hommes mariés, puis en novembre 1968 que «la restauration du diaconat permanent soit pleinement inséré dans l'effort missionnaire de l'Église de France».** ■

“Et moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert.”

(Lc 22, 27)

